

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 juin 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 12 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé de M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud », tenue le mercredi 10 juin 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant du Soudan.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Nicolas **de Rivière**



Annexe I**Déclaration de M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale**

J'ai une fois de plus le plaisir de m'adresser au Conseil de sécurité, certes de manière virtuelle, en lui présentant le trente-et-unième rapport de mon bureau sur la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005).

Je tiens tout d'abord à féliciter la France qui assume la présidence du Conseil, et à lui adresser mes sincères remerciements pour la tenue de la réunion d'aujourd'hui en cette période d'activités très chargée, pour le mois de juin, de cet organe. Je suis reconnaissante pour la flexibilité dont il est fait preuve et pour l'importance attachée à cette réunion d'information.

Alors que le monde continue de subir de plein fouet cette période d'incertitude sans précédent provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la justice suit son cours à la Cour pénale internationale (CPI) et au sein de mon bureau en particulier. Nous nous sommes efforcés autant que possible de nous adapter à la réalité actuelle d'un monde virtuel, et le Bureau est parvenu à poursuivre une bonne partie de ses activités malgré les difficultés posées par la pandémie, notamment la fermeture du siège de la Cour depuis le mois de mars.

Comme les membres le savent sans doute, hier, un suspect recherché par la CPI, Ali Kushayb, a été transféré sous la garde de la Cour à la suite de sa reddition. C'est un tournant crucial dans la situation au Darfour, surtout pour les victimes qui attendent depuis si longtemps que justice soit faite. J'espère que le transfèrement de ce suspect à la Cour envoie également un message clair et sans équivoque de la détermination de mon bureau à poursuivre son action, aussi longtemps qu'il le faudra et quels que soient les obstacles sur sa route, pour que soient traduits en justice les auteurs présumés des crimes relevant du Statut de Rome. En effet, alors que beaucoup avaient abandonné tout espoir dans cette situation ou cherchaient même à entraver notre action, nous avons maintenu le cap sans dévier de notre trajectoire, sans jamais abandonner nos enquêtes malgré les problèmes de coopération, tout en développant les réseaux et les partenariats qui nous étaient indispensables.

Notre engagement dans cette situation vis-à-vis des victimes du Darfour demeure inébranlable, tout comme notre foi dans l'importance de la lutte contre l'impunité des auteurs d'atrocités. Les auteurs des crimes les plus graves qui soient au regard du droit international ne sauraient échapper à la justice. Nous avons bien avancé dans notre collecte d'éléments de preuve afin de consolider notre dossier dans la situation au Darfour, conformément à nos plans stratégiques, et nous continuerons d'honorer les obligations que nous impose le Statut.

Je dois également saisir l'occasion qui m'est donnée pour adresser, une fois de plus, mes sincères remerciements à tous les États, toutes les organisations et tous ceux qui, grâce à leur impressionnante coopération, ont contribué à ce succès décisif, notamment les gouvernements de la République centrafricaine, de la République du Tchad, de la République française et des Pays-Bas, ainsi que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Outre le succès de cette opération, cette étape montre aussi clairement le soutien apporté à l'action de la Cour et à sa mission cruciale, ainsi que l'efficacité du système de justice pénale internationale institué par le Statut de Rome lorsqu'il jouit, en temps utile, d'une véritable collaboration. Nous avons toujours salué ces efforts et espérons que la collaboration au service du Statut de Rome se poursuivra.

On ne pourra pas me reprocher de ne pas être fière de mon équipe entièrement dévouée à sa mission, et de nos collègues du Greffe de la Cour, qui, grâce aux efforts

qu'ils n'ont eu de cesse de déployer dans l'exercice, en toute indépendance, de leur mandat respectif, ont contribué au succès d'hier qui s'est traduit par le transfert de l'intéressé à la Cour. Ce succès a été possible malgré la complexité de cette opération, sans parler de la difficulté d'agir dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Et dans le cas présent, je salue mes collègues pour toutes les heures de préparation et de déplacement consacrées à cette opération dans ces circonstances exceptionnelles.

Cet épisode souligne pourtant une autre nécessité évidente. Tous les suspects sous le coup d'un mandat d'arrêt délivré par la CPI doivent être traduits en justice. J'en profite pour inviter M. Abdallah Banda et tous les autres suspects en fuite de suivre l'exemple de M. Kushayb et de se livrer à la CPI afin de répondre des accusations qui leur sont reprochées dans le cadre d'un procès qui sera mené en toute équité, objectivité et indépendance.

Nous avons bon espoir que la transition qui s'opère à l'heure actuelle en République du Soudan est de bon augure et que les victimes du Darfour obtiendront finalement justice. En particulier, les pourparlers de paix qui se poursuivent à l'heure actuelle à Juba entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles sont encourageants, et nous exhortons toutes les parties en cause à maintenir le cap dans leur quête de paix durable au Soudan. Nous avons relevé avec intérêt dans les médias qu'un accord avait été conclu avec les groupes rebelles et que la justice au Darfour nécessitait la « comparution de ceux qui étaient visés par un mandat d'arrêt de la CPI ».

À ce jour, la Cour n'a toujours pas reçu de confirmation officielle du Gouvernement soudanais quant à la conclusion d'accords relatifs aux mandats d'arrêt en suspens de la Cour. Mon bureau n'a à l'heure actuelle pas été informé par les autorités soudanaises compétentes des mesures qu'elles comptent prendre au sujet des suspects recherchés par la CPI. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour demander au Conseil et, par son truchement, aux autorités soudanaises, d'intensifier le dialogue avec mon bureau afin de veiller à ce que les responsables des atrocités perpétrées au Darfour rendent des comptes.

Je suis ravie de vous faire savoir que j'ai eu l'honneur d'appeler le Premier Ministre du Soudan, M. Abdalla Hamdok, au sujet du transfèrement hier à la Cour du suspect en question. La discussion ouverte et constructive qui en a résulté était de bon augure. J'ai bon espoir qu'un nouveau chapitre d'une collaboration fructueuse entre la CPI et le Soudan, empreinte de respect mutuel et d'une réelle volonté de rendre justice aux victimes des atrocités commises au Darfour, se profile à l'horizon. Il est impératif d'instaurer un dialogue entre mon bureau et le Gouvernement soudanais.

Dans les conditions requises par le Statut de Rome, tous les suspects recherchés par la CPI dans la situation au Darfour doivent faire l'objet de véritables poursuites, que ce soit dans une salle d'audience au Soudan ou devant la Cour à La Haye. C'est pourquoi, conformément au principe de complémentarité et en vertu de mon mandat de Procureur de la CPI, je préconise une fois de plus le dialogue avec les autorités soudanaises, tout en rassurant les victimes des atrocités commises au Darfour au sujet de ma volonté inébranlable de veiller à ce que les responsables de ces crimes soient finalement traduits en justice.

Le Soudan poursuit son extraordinaire transition, mais la situation sur le terrain demeure explosive. La tentative d'assassinat du Premier Ministre Hamdok qui se serait produite en mars souligne la fragilité de la situation. C'est dans des périodes comme celle-ci que le peuple soudanais a plus que jamais concrètement besoin du soutien du Conseil et de la communauté internationale et de leur encouragement pour aller de l'avant vers une paix durable, dont la justice et l'obligation de rendre des comptes sont des composantes essentielles.

Je réitère l'engagement de mon bureau et sa volonté d'échanger dans tous les secteurs du Gouvernement de transition pour que justice soit faite à l'égard des crimes commis au Darfour, conformément aux dispositions du Statut de Rome. Mon bureau a poursuivi ses efforts en vue d'établir le dialogue avec le Gouvernement soudanais et la communication avec toutes ses composantes pertinentes. Or il a été freiné dans son élan par la pandémie de COVID-19, qui a restreint ses déplacements et monopolisé l'attention des gouvernements du monde entier et notamment des autorités soudanaises. Compte tenu des restrictions imposées à l'heure actuelle sur les voyages à l'échelle internationale et les contacts entre les personnes, mon bureau est disposé à faciliter dès que possible des réunions virtuelles avec toutes les parties prenantes au Soudan afin de sensibiliser davantage sur son travail, la compétence de la Cour et les prévisions dans ce dossier.

Nous sommes conscients des défis que doivent actuellement relever les autorités soudanaises et nous ne pouvons que leur souhaiter de parvenir, dans cette phase de transition, à améliorer la sécurité et la prospérité du peuple soudanais. Garantir la justice pour les crimes commis au Darfour doit rester une priorité dans cette refonte et réponse politiques à l'échelle nationale.

Les mandats d'arrêt délivrés par la CPI contre les quatre suspects dans la situation au Darfour restent en vigueur. Comme je l'indique dans mon rapport au Conseil, M. Al-Bashir purge une peine de prison de deux ans au Soudan après avoir été déclaré coupable de corruption financière. Le Procureur de la République du Soudan aurait également fait état d'autres accusations en lien avec le coup d'État de 1989. Je sais également que l'organe soudanais de lutte contre la corruption aurait récemment confisqué des biens d'une valeur de 4 milliards de dollars appartenant à M. Al-Bashir, des membres de sa famille et ses associés. M. Ahmad Harun et M. Abdel Raheem Hussein seraient tous deux sous la garde des autorités soudanaises, dans l'attente de leur inculpation par le procureur de la République. Je suis préoccupée par le fait que ces deux suspects recherchés par la CPI auraient contracté la COVID-19, et j'espère qu'ils reçoivent tous les soins nécessaires en détention. M. Abdallah Banda est toujours en fuite. Il est toujours recherché par la CPI et devrait être arrêté et remis à cette dernière.

Au vu de la résolution 1593 (2005) du Conseil et des ordonnances rendues par la suite par les juges de la CPI, le Soudan reste tenu par une obligation légale sur le plan international de remettre au plus vite à la Cour tous les suspects sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI.

Quant aux récentes activités judiciaires, le 11 mai, mon bureau a déposé une version publique expurgée de ses observations à propos de l'éventuelle tenue d'un procès par contumace dans les circonstances particulières de l'affaire contre M. Banda. Comme il l'expose en détail dans cette écriture, mon bureau fait valoir qu'aucune disposition du Statut de Rome ou du Règlement de procédure et de preuve ne prévoit la tenue d'un tel procès, en particulier dans les circonstances de cette affaire. Le 13 mai, la Chambre de première instance a autorisé, à la majorité de ses membres, les représentants légaux des victimes de déposer leurs observations sur cette question.

Mon équipe continue de surveiller les crimes présumés commis au Darfour et susceptibles de relever de la compétence de la Cour. Des attaques lancées contre le camp de Krinding accueillant des personnes déplacées à l'intérieur du pays, et des villages à proximité de Geneina seraient à déplorer. Elles auraient fait de nombreuses victimes et contraint des milliers de personnes à fuir. Il serait également question de violences sexuelles et à caractère sexiste qui se poursuivraient. De telles attaques doivent cesser et la protection des civils doit rester une priorité.

Je me félicite des informations communiquées par l'Organisation internationale des migrations (OIM) qui indique qu'en 2019, le nombre de retours de personnes déplacées chez elles aurait dépassé le nombre de départs au Darfour. Toutefois, je suis préoccupée par les actes de harcèlement dont serait victime le personnel de l'OIM et par le pillage de fournitures humanitaires de cinq organisations non gouvernementales à Kabkabiya, au Darfour septentrional. Je demeure aussi extrêmement préoccupée par la protection des civils et les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour l'aide humanitaire.

Je salue l'adoption, la semaine dernière, par le Conseil de la résolution 2525 (2020), portant prorogation du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nation Unies au Darfour jusqu'au 31 décembre. Je salue également l'adoption, le même jour, de la résolution 2524 (2020), par laquelle est créée une nouvelle mission politique au Soudan, à savoir la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

Les progrès réalisés à ce jour par mon bureau dans cette situation n'auraient pas été possibles sans la coopération de principe et le soutien indéfectible d'un certain nombre d'États, y compris ceux qui siègent à ce Conseil. Je tiens à exprimer ma plus sincère gratitude à ce sujet. Je tiens également à remercier du fond du cœur les personnes et les organisations qui suscitent notre enthousiasme en continuant de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que justice soit faite pour les crimes commis au Darfour et que leurs auteurs rendent des comptes.

Je voudrais rappeler que mon bureau attache une grande importance au renforcement de ses toute nouvelles relations avec le Gouvernement soudanais. Nous sommes conscients de la complexité du processus de transition que les autorités soudanaises doivent mener à bien et des priorités contradictoires auxquelles elles doivent répondre. Cela étant, elles doivent aussi avant tout répondre aux exigences légitimes de justice du peuple soudanais.

Cela fait 17 ans que nombre des crimes en cause ont été commis au Darfour. Mon bureau ne peut plus se rendre sur le territoire soudanais depuis 13 ans. Les choses doivent à présent changer. La reddition de M. Kushayb à la Cour souligne encore plus l'importance de cette coopération. Je prie tous les membres du Conseil, les États parties au Statut de Rome et la communauté internationale dans son ensemble à soutenir le Gouvernement soudanais et à l'encourager à coopérer pleinement et sans attendre avec mon bureau. J'ai bon espoir que, la prochaine fois que je m'adresserai à ce Conseil, je serai en mesure d'annoncer un tournant décisif dans la coopération du Bureau avec les autorités soudanaises. J'espère que le Conseil non seulement partage mon optimisme, mais qu'il s'efforcera aussi de veiller à ce que nous y parvenions.

Je rappelle les termes forts employés par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'ONU, Omer Mohamed Ahmed Siddig, en réponse au dernier rapport que j'avais adressé au Conseil le 18 décembre 2019 (voir S/PV.8691). M. Siddig parlait d'une « nouvelle réalité » pour le Soudan, dont le principe de responsabilité était la « pierre angulaire », et où il n'y avait « pas de place pour l'impunité ». Il s'agit du but que mon bureau et le Gouvernement soudanais, avec l'appui du Conseil, doivent s'efforcer d'atteindre pour les victimes du Darfour. Il n'y a pas de temps à perdre pour y parvenir tous ensemble. Cela fait bien trop longtemps que la justice se fait attendre au Darfour. Il est grand temps que cette situation regrettable change. Or l'occasion se présente pour y remédier et nous devons tous la saisir. Agissons ensemble pour rendre enfin justice aux victimes du Darfour.

Pour conclure, le 29 mai, j'ai eu l'occasion de m'adresser aux membres de la sous-commission consacrée aux droits de l'homme du Parlement européen en rapport avec un certain nombre de situations portées devant la Cour, notamment celle du

Darfour. Au cours de mes échanges avec cette sous-commission, le soutien fort exprimé en faveur du mandat de la CPI et de l'exercice indépendant des poursuites et de ses fonctions judiciaires, ainsi qu'il est prévu par le Statut de Rome, était particulièrement encourageant.

Pour les victimes d'atrocités et les communautés touchées dans bon nombre de situations marquées par un conflit dans le monde, la CPI représente une dernière lueur d'espoir de justice impartiale et indépendante. L'épisode d'hier marqué par le transfèrement de M. Kushayb à la Cour est également lourd de sens dans ce contexte et incarne toute la résilience, la ténacité et la portée de la justice, ainsi que l'importance cruciale de la CPI dans la lutte contre l'impunité dans le monde entier.

Nous avons à cœur de remplir honorablement notre mission prévue par le Statut de Rome, sans crainte ni parti pris, dans notre quête de justice à l'égard des crimes les plus atroces qui soient.

Nous comptons sur votre soutien au fur et à mesure que nous progressons dans cette quête nécessaire d'un monde plus juste.

Annexe II

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à la Procureure Fatou Bensouda, et je la remercie de son exposé circonstancié au Conseil de sécurité.

L'annonce hier de l'arrestation, de la remise et du transfèrement à la Cour pénale internationale (CPI) de M. Kushayb, soupçonné de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Darfour, constitue une avancée majeure dont la Belgique se réjouit vivement. Il s'agit là d'un événement à marquer d'une pierre blanche non seulement dans la situation référée par le Conseil de sécurité à la CPI, mais aussi, plus largement, dans la coopération avec la Cour. Une fois encore, nous devons souligner que la CPI ne peut remplir son mandat efficacement sans l'aide des États. C'est pourquoi nous tenons à féliciter la République centrafricaine, la France, le Tchad et les Pays-Bas, ainsi que la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine, de leur appui à la Cour et de leur coopération.

La situation politique au Darfour a continué à évoluer positivement depuis le dernier exposé de la Procureure en décembre (voir S/PV.8691), notamment dans le domaine judiciaire. En février, nous avons été encouragés par l'engagement du Gouvernement en faveur des processus de justice transitionnelle et ses déclarations concernant la coopération avec la CPI. Nous nous félicitons que l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis au Darfour reste une question centrale dans les négociations de paix entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles à Djouba. Nous invitons maintenant le Soudan à répondre positivement à l'appel au dialogue lancé par le Bureau du Procureur afin d'examiner toutes les options possibles pour faciliter des procédures équitables et véritables, à La Haye ou au Soudan, à l'encontre des quatre autres suspects dans la situation au Darfour.

Conformément au principe de complémentarité consacré par le Statut de Rome, les autorités soudanaises pourraient en effet mettre pleinement en œuvre leurs obligations internationales en engageant des poursuites au Soudan pour les crimes détaillés dans les mandats d'arrêt de la CPI, à condition qu'elles respectent les principes énoncés dans le Statut. Dans l'intervalle, toutefois, elles restent liées par leur obligation de coopérer avec la Cour, conformément à la résolution 1593 (2005). Cela implique non seulement l'arrestation et la remise à la CPI des personnes concernées, mais aussi l'octroi au Bureau du Procureur d'un accès au territoire soudanais afin qu'il puisse y mener ses enquêtes pour la première fois depuis 2007.

C'est la coopération de tous les États, et pas seulement du Soudan, qui est essentielle pour faire avancer la justice pour les crimes les plus graves commis au Darfour, comme l'a démontré l'arrestation de M. Kushayb. À cet égard, la Belgique encourage les États voisins à apporter le soutien nécessaire au Bureau du Procureur dans les efforts qu'il déploie pour retrouver M. Banda, qui reste un fugitif de la Cour. Nous invitons également tous les organismes et missions de l'ONU à renforcer leur coopération avec la CPI au Darfour.

Il y a un peu plus de 15 ans, le Conseil saisissait la CPI de la situation au Darfour (voir S/PV.5158). Aujourd'hui, l'espoir des victimes n'a jamais été aussi grand, tant en ce qui concerne l'application du principe de responsabilité que s'agissant de la réalisation et de la pérennisation de la paix. Alors que les attaques contre les civils et les travailleurs humanitaires, la violence contre les personnes déplacées et les incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre contre les femmes et les filles se poursuivent au Darfour, nous avons plus que jamais besoin de justice. La Belgique compte donc sur le Conseil et tous les États Membres de l'ONU pour appuyer la Cour et les autorités soudanaises afin de mettre fin à l'impunité au Darfour et, partant, participer à une solution pour une paix durable au Soudan.

Enfin, je voudrais revenir sur l'exposé de la Procureure sur la situation en Libye le mois dernier (voir S/2020/371). À cette occasion, j'ai exprimé la profonde préoccupation de la Belgique face aux récentes menaces dont ont fait l'objet des représentants de la Cour et leurs familles. Malheureusement, la situation s'est encore aggravée et nous attendons de nouvelles mesures dans les jours à venir. Cela est très préoccupant.

Je me dois de réaffirmer une fois de plus l'appui indéfectible de la Belgique à la CPI en tant qu'institution judiciaire indépendante et impartiale. Plus que jamais, la CPI et son personnel peuvent compter sur mon pays pour continuer de promouvoir et défendre les principes et les valeurs consacrés par le Statut de Rome et pour préserver son intégrité.

Annexe III

Déclaration de M. Yao Shaojun, Représentant permanent adjoint par intérim de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Chine a écouté très attentivement l'exposé de la Procureure Bensouda. Nous saluons la participation de l'Ambassadeur du Soudan à la présente visioconférence.

Le processus politique au Soudan a enregistré des avancées positives. La situation au Darfour s'est considérablement améliorée et le processus de paix au Soudan a fait d'importants progrès. La Chine se félicite de cette évolution. La semaine dernière, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 2524 (2020) et 2525 (2020). La Chine appuie la mise en place de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, demandée par ce pays, et le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour dans les plus brefs délais. La Chine estime que le Soudan est capable de gérer ses propres affaires et de préserver sa souveraineté nationale, sa sécurité et sa stabilité. Elle appelle la communauté internationale à œuvrer de concert et à fournir une aide plus constructive au Soudan pour qu'il parvienne à la stabilité et au développement, tout en respectant sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale.

La position de la Chine sur la Cour pénale internationale (CPI) reste inchangée. La Chine estime que la CPI doit se conformer strictement au principe de complémentarité, respecter pleinement la souveraineté juridique de l'État et éviter de s'immiscer dans ses affaires intérieures. S'agissant des questions relatives au Soudan, la CPI doit accorder l'attention voulue aux appels légitimes du Gouvernement soudanais et de l'Union africaine concernant ses activités au Darfour et respecter les vues du Gouvernement soudanais.

La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour jouer un rôle constructif dans la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement au Soudan.

Annexe IV**Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je souhaite la bienvenue à la Procureure Bensouda et la remercie de l'exposé qu'elle a présenté au Conseil sur les activités menées par la Cour pénale internationale (CPI) eu égard à la situation au Darfour.

La République dominicaine prend note du rapport d'activité présenté par le Bureau du Procureur. Nous sommes heureux de savoir que la responsabilisation reste une priorité dans les négociations de paix entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles à Djouba, au Soudan du Sud. À cet égard, nous nous félicitons des déclarations et des commentaires positifs que les représentants du Gouvernement soudanais ont faits aux médias concernant leurs éventuelles relations futures avec la CPI. Plus important encore, il est temps pour le Gouvernement soudanais de démontrer que l'application du principe de responsabilité est une priorité pour les autorités.

La République dominicaine salue les efforts déployés par le Bureau, les Gouvernements de la République centrafricaine, de la République française et de la République du Tchad, ainsi que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour arrêter le suspect de la CPI, M. Ali Kushayb, et le placer sous la garde de la Cour. Il est temps que la longue stagnation cède la place à l'action. La population du Darfour mérite que la CPI et la communauté internationale continuent à lutter contre l'impunité au nom de toutes les victimes et de leurs familles.

Nous nous félicitons également de la possibilité que les procédures et les procès contre les suspects de la CPI aient lieu au Soudan. Outre le fait que cette possibilité soit déjà expressément envisagée dans la résolution 1593 (2005), cela pourrait représenter une première étape parfaite de relations fructueuses de coopération entre le Soudan et la CPI.

Nous restons préoccupés par la situation complexe et difficile qui prévaut au Darfour. Nous exprimons nos condoléances les plus sincères aux proches de toutes les victimes qui ont perdu la vie et toute notre sympathie à ceux et celles qui ont souffert à la suite des derniers actes de violence qui se sont produits pendant la période considérée. Ces actes doivent prendre fin et le peuple soudanais doit avoir la paix qu'il mérite.

Par ailleurs, nous voulons nous joindre à la CPI pour condamner toutes les attaques, quelles qu'elles soient, contre les travailleurs humanitaires au Darfour. De plus, nous rejetons fermement toute violence sexuelle et fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles au Darfour. Nous demandons au Gouvernement de contribuer à mettre fin à ces actes atroces qui empêchent toutes les filles et les toutes les femmes de vivre dans une société non discriminatoire, sans harcèlement sexuel et sans violence sexuelle fondée sur le genre.

Enfin, la République dominicaine réitère son engagement et son plein soutien à la CPI et au Bureau du Procureur. Leur travail reste de la plus haute importance pour rendre justice aux victimes de crimes de guerre, de génocides et de crimes contre l'humanité. Nous appelons le Gouvernement soudanais à ouvrir sa porte à la justice et à la fin de l'impunité. Il est temps que le peuple soudanais avance vers une paix durable, fondée sur les principes démocratiques de justice et de responsabilité.

Annexe V

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Procureure, M^{me} Fatou Bensouda, pour son trente-et-unième rapport et pour l'excellent exposé qu'elle a fait au Conseil aujourd'hui.

Je commencerai par réaffirmer l'engagement de l'Estonie à promouvoir le respect du droit international et un ordre international fondé sur des règles. Qu'il me soit permis d'exprimer notre totale confiance dans la Cour pénale internationale (CPI) en tant qu'institution judiciaire indépendante et impartiale. C'est pourquoi nous réaffirmons notre soutien résolu aux travaux de la CPI et de la Procureure. Dans l'exécution de son mandat, la Cour a un rôle particulier à jouer pour éliminer l'impunité et garantir que les victimes des crimes inscrits dans le Statut de Rome obtiennent justice sans entraves.

Depuis hier, l'ancien fugitif Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, également connu sous le nom d'Ali Kushayb, est détenu par la CPI après s'être rendu volontairement en République centrafricaine. C'est une étape importante dans la poursuite de la justice pour les crimes commis au Darfour. Nous nous joignons à la Cour pour remercier la République centrafricaine, la France, le Tchad, les Pays-Bas et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour leur aide dans l'arrestation de M. Kushayb, et pour sa remise et son transfèrement à la Cour.

J'en viens maintenant à la situation du Soudan. Nous avons suivi avec intérêt la tournure positive des événements au Soudan, en particulier en ce qui concerne le processus de paix, et nous espérons que celui-ci pourra être conclu d'ici le 20 juin. Toutefois, il ne peut y avoir de paix sans justice. C'est pourquoi nous appelons les autorités à renforcer leur pleine coopération avec la CPI.

Il importe également de veiller à ce que tous les efforts soient faits pour prévenir de nouvelles violations sur le terrain. L'Estonie condamne tous les actes de violence, qui malheureusement continuent d'être perpétrés au Soudan, y compris dans la région du Darfour, en 2020, et demandent qu'ils cessent. Nous sommes particulièrement préoccupés par les incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre à l'encontre des femmes. Nous nous joignons également au Bureau du Procureur pour condamner les attaques contre les travailleurs humanitaires au Darfour. Ce n'est pas une voie qui mènera à une paix durable.

Dans le même temps, nous nous félicitons de l'engagement du Soudan à assumer l'entière responsabilité de la protection des civils. Nous espérons que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, seront considérées comme des alliées utiles par les autorités pour aider à renforcer les capacités nécessaires visant à assurer une protection totale aux civils.

J'en viens maintenant au rôle de la complémentarité de la Cour. Selon le rapport de la Procureure, il n'existe actuellement aucune information permettant de savoir si les suspects de la CPI détenus par les autorités soudanaises, dont M. Al-Bashir, feront l'objet d'une enquête ou de poursuites nationales pour les crimes graves allégués dans les mandats d'arrêt respectifs de la CPI. Comme les mandats de la CPI restent en vigueur, nous appelons tous les États à s'engager et à coopérer pleinement avec la CPI en vue de l'arrestation et de la remise à La Haye des quatre suspects restants.

Nous ne cessons de constater que, dans tout processus de paix, la reconstruction d'une société résiliente doit inclure l'élimination de l'impunité. Il y a six mois, en

décembre 2019 (voir S/PV.8691), la Procureure a exprimé l'espoir que, dans un avenir proche, son bureau se verrait accorder un accès au Soudan pour faciliter son travail et discuter de la voie à suivre. Selon les précisions fournies dans le dernier rapport, fin mai, le Bureau n'a pas pu accéder au territoire du Soudan pour mener des enquêtes sur la situation au Darfour depuis 2007, ce qui l'a empêché d'avoir accès aux scènes de crime, aux victimes et aux témoins, ainsi qu'aux preuves documentaires, judiciaires et médico-légales.

Par conséquent, tout en saluant de tout cœur les mesures prises par le Soudan au niveau national pour commencer à appliquer le principe de responsabilité, nous appelons les autorités à coopérer pleinement avec la CPI dans tous les domaines nécessaires. Nous espérons que les événements d'hier marqueront le début d'un nouveau dialogue entre les autorités soudanaises et la Cour, condition préalable à toute avancée significative vers la justice et la responsabilisation que les victimes attendent toujours et méritent.

Annexe VI**Déclaration de M^{me} Anne Gueguen, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je remercie à mon tour la Procureure Bensouda pour son rapport et pour sa présentation. Le transfèrement hier à la Cour pénale internationale de M. Ali Kushayb constitue un développement important pour les victimes des crimes commis au Darfour et pour la justice pénale internationale, auquel la France est fière d'avoir pu contribuer, aux côtés des Gouvernements de la République centrafricaine, du Tchad et des Pays-Bas.

Cette étape confirme le travail remarquable effectué par la Procureure et ses équipes, et la pertinence de la Cour au sein du système multilatéral. Il importe que la Cour puisse mener à bien ses missions en toute indépendance, dans le cadre du Statut de Rome. La Procureure doit pouvoir exercer ses prérogatives sans obstruction, menaces ou attaques.

Dans ce contexte, nous sommes encouragés par les récentes déclarations des autorités soudanaises exprimant leur détermination à lutter contre l'impunité et leur volonté de coopérer pleinement avec la Cour. Il convient à présent d'établir des canaux de discussion effectifs qui permettent de répondre de manière opérationnelle aux requêtes de la Cour. L'exécution des quatre autres mandats d'arrêt est essentielle.

Sur la période couverte par le rapport, la situation au Darfour est demeurée précaire. La France condamne avec la plus grande fermeté les violences contre les civils et les violations du droit international humanitaire, notamment la violence sexuelle et sexiste et les attaques contre le personnel des organisations humanitaires. Nous appelons les autorités soudanaises à mettre en œuvre leur plan national en matière de protection des civils.

La protection des droits de l'homme et l'appui à l'état de droit et à la reddition de comptes sont au cœur du mandat tout juste confié par le Conseil de sécurité à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

Le Conseil de sécurité a également renouvelé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui continue de jouer un rôle majeur pour protéger les civils au Darfour et rendre compte des violations des droits de l'homme.

Avec l'ouverture de plusieurs bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Soudan, et notamment au Darfour, l'ONU doit ainsi être pleinement à même d'appuyer les autorités soudanaises dans la construction d'un système juste, démocratique et inclusif.

Nous formulons une nouvelle fois le vœu que les négociations entre le Gouvernement de transition et les groupes armés, qui se poursuivent à Djouba, soient couronnées de succès, afin de construire une paix juste et durable dans la région.

Annexe VII

Déclaration de M. Gennady Kuzmin, Représentant permanent adjoint de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous notons que les dynamiques de sécurité au Darfour n'ont pratiquement pas évolué. Des incidents isolés, ainsi que des affrontements sporadiques mais à petite échelle dans le Jebel Marra entre les forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, qui reste le principal élément perturbateur du processus de paix, ne changent rien à la situation.

Dernièrement, le 3 juin, le Conseil de sécurité s'est prononcé sur une présence internationale future au Soudan en adoptant la résolution 2524 (2020), sur le déploiement d'une nouvelle mission spéciale, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS). Dans sa décision, le Conseil de sécurité a été guidé, avant tout, par la demande d'assistance émanant directement des Soudanais durant cette importante période pour le pays, qui effectue la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

La MINUATS est appelée à renforcer les capacités nationales du Soudan dans un certain nombre de domaines importants, y compris la réconciliation nationale, ainsi qu'à mobiliser un appui économique pour les réformes à venir. Les bons offices de la Mission sont également essentiels dans le contexte des pourparlers de paix en cours à Djouba, durant lesquels les modalités spécifiques pour la stabilisation du pays seront définies.

Répondant à la demande du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Conseil de sécurité a simultanément, dans la résolution 2525 (2020), prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour jusqu'au 31 décembre 2020 afin que le retrait de cette opération conjointe de l'ONU et de l'Union africaine pour le maintien de la paix se déroule de manière calme et responsable.

Nous estimons que les récentes décisions du Conseil aideront Khartoum exactement comme les Soudanais l'attendent et en ont besoin. Les remarques précédentes s'appliquent également au processus visant à traduire en justice ceux qui se sont rendus coupables de crimes dans ce pays.

Annexe VIII

Déclaration de M^{me} Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je m'associe aux membres du Conseil pour remercier M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), d'avoir présenté le trente-troisième rapport de son bureau au Conseil de sécurité en application de la résolution 1593 (2005).

Les efforts que déploie le Gouvernement soudanais pour rendre justice aux victimes du conflit au Darfour, comme le souligne la Procureure dans son rapport, sont louables. Conjugués aux négociations en cours à Djouba, ils jouent un rôle essentiel dans le rétablissement de la paix et de la stabilité au Darfour ainsi que dans la réconciliation sur toute l'étendue du territoire du pays.

Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicite de ces faits positifs. Cependant, nous demeurons préoccupés par les problèmes humanitaires et de sécurité persistants au Darfour, notamment les menaces auxquelles sont exposées les personnes déplacées ; les graves violations dont sont victimes les enfants, les personnes handicapées, les femmes et les jeunes, qui les rendent extrêmement vulnérables ; et les conflits intercommunautaires sporadiques. Nous demandons donc de nouveau que soient renforcées les institutions et les capacités pour protéger les groupes les plus démunis, et que des poursuites soient engagées contre les auteurs d'atrocités. Nous espérons que la mise en œuvre des résolutions 2525 (2020) et 2524 (2020) sera utile à cet égard.

Ma délégation sait que le Soudan n'est pas partie au Statut de Rome et que c'est à ses instances judiciaires nationales qu'il incombe au premier chef de poursuivre les auteurs d'atrocités. De même, nous reconnaissons que tous les États doivent honorer leurs obligations internationales conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Avec l'adoption de la résolution 1593 (2005), le Soudan et la CPI ont été encouragés à coopérer et à collaborer de manière constructive pour lutter contre l'impunité et rendre justice aux victimes d'atrocités. Dans ce contexte, Saint-Vincent-et-les Grenadines souligne l'importance de la coopération et réitère le principe de complémentarité dans l'application du droit pénal international. Nous applaudissons les efforts consentis par plusieurs pays, qui ont mené à la reddition de M. Ali Kushayb. Nous soulignons également que la compétence de la CPI n'est invoquée que lorsque les États ne peuvent pas ou ne veulent pas poursuivre les auteurs présumés de crimes.

Enfin, ma délégation reste convaincue que la CPI joue un rôle fondamental dans l'accès des victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité à la justice, ainsi que dans la lutte contre l'impunité des auteurs de ces atrocités. Nous sommes solidaires du peuple soudanais et nous réitérons notre attachement à la CPI. Saint-Vincent-et-les Grenadines attend avec impatience le jour où tous les États Membres de l'ONU pourront ratifier le Statut de Rome.

Annexe IX

Déclaration de la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à remercier la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), M^{me} Fatou Bensouda, de son exposé détaillé sur la situation au Soudan.

L'Afrique du Sud continue d'appuyer la pleine application de la résolution 1593 (2005), qui a renvoyé la situation au Darfour au Bureau du Procureur de la CPI afin que celui-ci enquête sur des faits de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. L'Afrique du Sud juge encourageants les progrès observés dans les discussions en cours visant à rendre justice aux victimes du conflit au Darfour. Les annonces publiques qui indiquent une volonté de traduire les auteurs en justice sont les bienvenues, notamment les déclarations faites par des responsables soudanais affirmant leur détermination à coopérer avec la CPI.

Nous félicitons la CPI et remercions toutes les parties prenantes pour leurs importantes contributions grâce auxquelles Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman s'est constitué prisonnier et a été remis à la CPI hier. Nous nous félicitons de ce fait nouveau.

Fervente partisane du principe de complémentarité, l'Afrique du Sud encourage les États à développer leurs ordonnancements juridiques afin de garantir l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves. Elle est donc particulièrement satisfaite des informations selon lesquelles les autorités soudanaises auraient évoqué l'éventualité de poursuites au Soudan contre les suspects recherchés par la CPI, notamment celle d'un procès à la CPI ou devant un tribunal mixte à Khartoum, ce qui permettrait de garantir que les responsables répondent de leurs actes et que justice soit rendue plus près des victimes.

L'Afrique du Sud accueille favorablement la poursuite des négociations de paix à Djouba, mais se dit préoccupée par les conditions de sécurité.

L'Afrique du Sud s'inquiète des victimes civiles qui seraient à déplorer au Darfour. Elle est particulièrement atterrée par les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre qui visent les femmes et les enfants, comme le rapporte le Groupe d'experts sur le Soudan, et condamne ces actes avec la plus grande force. Les travailleurs humanitaires apportent une assistance aux populations vulnérables pendant les conflits et l'Afrique du Sud déplore toutes les attaques dont ils sont la cible, de même que le pillage des fournitures humanitaires des organisations non gouvernementales locales.

Pour terminer, l'Afrique du Sud souhaite se faire l'écho des préoccupations de la Procureure concernant la protection des civils et l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus sur l'aide humanitaire, et souligne qu'il convient d'y accorder toute l'attention requise. Nous exhortons toutes les parties prenantes au Soudan à nouer un dialogue constructif afin de rétablir la paix et la stabilité dans le pays. À cet égard, l'appui de tous les acteurs de la communauté internationale reste lui aussi vital pour la stabilité régionale.

Annexe X

Déclaration de M. Kais Kabtani, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), M^{me} Fatou Bensouda, pour le trente et unième rapport de son bureau sur la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité, et pour son exposé éclairant aujourd'hui.

Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent du Soudan à notre visioconférence ce jour.

La Tunisie se félicite de la reddition et du transfèrement à la CPI, depuis la République centrafricaine hier, du suspect Ali Kushayb, accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au Darfour. Ce fait nouveau capital pour la justice internationale en matière de crimes fondamentaux nous rappelle que les auteurs de ces atrocités ne pourront bénéficier d'aucune impunité. Toutefois, pour mieux évaluer les mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités des crimes graves commis au Darfour, nous devons resituer les poursuites dans le contexte contemporain idoine.

En 2005, la résolution 1593 (2005) et l'intervention de la CPI dans la situation au Soudan/Darfour avaient été rendues nécessaires par l'incapacité, à l'époque, de prévenir des atrocités criminelles. Désormais, l'avenir de l'implication internationale dans le nouveau Soudan doit être guidé par le principe d'une prise en main nationale de la transition en cours au Soudan, et par un renouvellement du partenariat, de la coopération et de l'appui apportés au Gouvernement soudanais par le Conseil de sécurité et la communauté internationale tout entière.

C'est dans ce cadre, défini la semaine dernière par le Conseil, que la Tunisie envisage le cap que doit se fixer la CPI au Soudan en ce qui concerne la responsabilité des crimes internationaux fondamentaux qui auraient été commis par des suspects du Darfour : d'une manière qui soit compatible avec le principe de complémentarité défini dans le Statut de Rome et avec une appropriation soudanaise de la justice d'après-conflit.

La CPI est considérée comme un filet de sécurité pour les juridictions nationales – la garantie ultime contre l'impunité. Les procès à la CPI ne doivent donc pas se faire au détriment d'une prise en main nationale de la transition politique ou du renforcement des capacités judiciaires pour assurer un état de droit viable et pérenne.

La Tunisie souligne que la meilleure manière de promouvoir la responsabilisation au Darfour est de dialoguer et de donner aux poursuites nationales les moyens d'agir, en se fondant à la fois sur la primauté de la juridiction nationale et sur la nécessité d'une justice internationale.

Nous trouvons encourageant que la CPI soit déterminée à entretenir avec le Gouvernement soudanais une relation fondée sur la coopération, le respect et des échanges constructifs.

La Tunisie salue également l'engagement du Premier Ministre soudanais Hamdok à mettre en œuvre les dispositions du Document constitutionnel relatives aux droits de la personne, à l'établissement des responsabilités et à l'état de droit. Toutefois, malgré toute leur détermination, les autorités soudanaises auront besoin de temps et de ressources pour renforcer les capacités institutionnelles, sur fond de transformation post-conflit difficile. Il faut donc que les tribunaux soudanais se voient donner la marge de manœuvre nécessaire et une possibilité concrète d'exercer leur compétence, ce qui concrétiserait la complémentarité dans la pratique. De la même manière, les autorités soudanaises pourraient explorer les horizons que leur ouvre le principe de complémentarité en tant qu'outil de renforcement des capacités, de partage des charges et de division du travail.

Partant, des échanges constructifs entre la CPI et le Gouvernement soudanais sont nécessaires pour orienter les efforts vers les buts communs et contribuer à promouvoir des options s'agissant d'atteindre l'objectif partagé de mener des enquêtes et des poursuites efficaces, en tenant dûment compte des contraintes et des réalités de la transition soudanaise.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réaffirmer l'attachement indéfectible de la Tunisie au Statut de Rome, et son appui à l'action impartiale et indépendante de la CPI, qui ne doit subir aucune ingérence. À l'heure où le système multilatéral est confronté à de nombreux défis, il est crucial de donner à la seule cour internationale permanente les moyens d'agir dans le cadre des efforts visant à promouvoir un ordre mondial fondé sur des règles et à accompagner la lutte mondiale contre l'impunité des crimes les plus graves.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Susan Dickson, Ministre conseillère et conseillère juridique à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la Procureure pour le trente et unième rapport de son bureau sur la situation au Darfour, en application de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité. Les travaux de la Procureure et de son équipe sont un pan important des efforts visant à faire en sorte que les personnes ayant commis des crimes effroyables au Darfour répondent de leurs actes. La Cour pénale internationale (CPI) a également un grand rôle à jouer dans les efforts mondiaux pour mettre fin à l'impunité des crimes internationaux les plus graves, et le Royaume-Uni appuie pleinement ses efforts pour que les responsables rendent des comptes et que justice soit faite pour les victimes au Darfour.

Le Soudan se trouve à une jonction historique, un an après la chute d'un régime brutal. Tout comme le peuple soudanais, nous attendons avec impatience la transition vers un Soudan démocratique et pacifique. Comme l'indique le Document constitutionnel adopté dans le sillage de la révolution de 2019, l'avenir passe notamment par l'application du principe de responsabilité et la justice transitionnelle. Cela doit être accompli le plus rapidement possible pour les victimes du Darfour, à qui l'on doit depuis trop longtemps de rendre justice pour les crimes perpétrés contre elles.

Comme la Procureure le détaille dans son rapport, il y a eu des progrès au Darfour ces dernières années, et nous nous en félicitons. Mais des sujets de préoccupation demeurent. La période considérée a été marquée par des épisodes de violence, les plus graves ayant eu lieu à Geneina, qui se sont soldés par des morts et des blessés et par le déplacement d'un grand nombre de civils. La violence sexuelle et fondée sur le genre et la violence contre les personnes qui rentrent sur leur lieu d'origine continuent de susciter des inquiétudes, et nous ne devons pas oublier que plus de 2 millions de personnes sont toujours déplacées. Le Conseil a approuvé la semaine dernière (voir S/2020/496) une nouvelle mission pour appuyer la transition et le processus de paix au Soudan et l'attention doit donc rester axée sur la protection des civils. Le Royaume-Uni se félicite que la question de la responsabilité pour les crimes commis au Darfour et de la justice pour les victimes reste au centre des pourparlers de paix en cours à Djouba entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés.

Je tiens à remercier la Procureure et son équipe d'avoir poursuivi avec dévouement leur travail sur ce dossier durant la période sous examen. Le Royaume-Uni salue les progrès accomplis par le Bureau du Procureur pour poursuivre et approfondir ses enquêtes malgré un environnement opérationnel difficile, notamment en raison des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous accueillons positivement l'annonce faite hier qu'un des inculpés, Ali Kushayb, avait été remis à la CPI. Le Royaume-Uni félicite les autorités de la République centrafricaine, de la France, du Tchad et des Pays-Bas ainsi que les dirigeants de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour le rôle qu'ils ont joué dans son placement en détention à La Haye.

Ainsi que le souligne la Procureure, l'annonce par le Gouvernement soudanais, en février de cette année, de son intention de juger les personnes inculpées par la CPI pour les crimes dont elles sont accusées a marqué un tournant positif. Les autorités britanniques ont salué cette annonce, qui représente une étape importante dans la marche du Soudan vers la concrétisation des objectifs de la révolution et d'un règlement de paix au Darfour. Toutefois, nous ne comprenons pas encore très bien comment le

Gouvernement soudanais entend coopérer avec la CPI. Nous l'exhortons à nouer sans attendre des contacts fructueux avec la Cour et la Procureure. L'intention exprimée en février mérite d'être saluée et nous espérons sincèrement que pour marquer cette volonté, la Procureure sera autorisée à se rendre au Soudan et au Darfour dès que les circonstances liées à la COVID-19 le permettront. Il faut convenir d'une voie à suivre et clarifier la manière dont les individus concernés seront jugés, ainsi que les modalités de la justice que le Gouvernement de Khartoum s'est engagé à rendre. Le Royaume-Uni est prêt à apporter son aide, le cas échéant, dans le cadre de ses efforts plus larges pour soutenir le peuple soudanais.

Nous remercions une nouvelle fois la Procureure et son équipe pour leur attachement indéfectible à poursuivre les enquêtes et à faire en sorte qu'il y ait une justice pour les victimes au Darfour.

Annexe XII

Déclaration de M. Mark Simonoff, Ministre conseiller à la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie la Procureure de son exposé.

Malgré les effets de la pandémie de maladie à coronavirus, qui se font sentir partout, c'est avec satisfaction que nous constatons que la tendance positive s'est poursuivie au Soudan au cours des derniers mois. Dans ses discussions avec l'opposition armée, le Gouvernement de transition dirigé par des civils montre qu'il est déterminé à rendre justice aux victimes des atrocités commises dans le cadre du conflit du Darfour.

Nous jugeons encourageantes les mesures concrètes que les parties soudanaises ont prises pour construire un avenir plus stable, plus sûr et plus respectueux des droits de l'homme. Nous félicitons le Gouvernement de transition dirigé par des civils d'avoir accepté des mesures de justice et d'application du principe de responsabilité dans le cadre du protocole pour la justice transitionnelle et la réconciliation négocié en février avec l'opposition armée au Darfour, notamment grâce à la mise en place d'un tribunal spécial au Darfour pour juger les atrocités criminelles. Les mesures de ce genre, prises pour mettre fin à des décennies de violence commise en toute impunité contre les victimes au Darfour, accroîtront les perspectives d'une paix juste et durable dans tout le Soudan.

Nous avons trouvé encourageant le discours prononcé par le Premier Ministre Hamdok à l'occasion de l'Eïd le 25 mai, au cours duquel il a déclaré que les auteurs du massacre du 3 juin 2019, qui a coûté la vie à 127 manifestants qui participaient à un sit-in, tandis que d'autres étaient passés à tabac ou agressés sexuellement, devront répondre de leurs actes. Une véritable application du principe de responsabilité constituerait une étape positive pour le Soudan, une rupture nette avec le passé et une preuve indéniable de son attachement à la liberté de réunion pacifique. Nous demandons instamment au Premier Ministre et au Gouvernement de transition dirigé par des civils de tenir cet engagement. Nous demandons également que la commission nationale indépendante chargée d'enquêter sur le massacre mène une enquête approfondie et crédible sur toutes les exactions commises ce jour-là et identifie les responsables des crimes graves ayant été perpétrés afin qu'ils puissent être traduits en justice.

Les États-Unis poursuivront leurs efforts pour approfondir les relations diplomatiques avec le nouveau Gouvernement soudanais et appuyer les négociations de paix en cours avec les groupes d'opposition armés. Nous continuerons à les encourager à suivre une approche centrée sur les survivants pendant ces négociations et à veiller à ce que la voix des femmes, des jeunes et des autres groupes qui ont été les principales victimes de la violence du régime Al-Bashir soit entendue, afin de faire en sorte que les crimes commis contre le peuple soudanais sous le régime Al-Bashir ne soient pas oubliés ni ignorés.

Les États-Unis soutiennent le Soudan dans sa marche vers la défense des valeurs démocratiques, le renforcement d'un système judiciaire indépendant et la poursuite de la réforme juridique afin de garantir l'égalité de tous, indépendamment du sexe, de la religion ou de l'origine ethnique. Nous continuerons à appuyer les efforts du Soudan pour garantir la justice et à encourager un dialogue national ouvert et inclusif sur la manière dont les mécanismes de justice transitionnelle peuvent contribuer à la vérité, à la justice, à la réconciliation et à l'apaisement.

Rares sont ceux qui, au Soudan, méritent plus qu'Omer Al-Bashir d'être confrontés à la justice. Si sa récente condamnation en avril nous semble encourageante, nous constatons que les chefs d'accusation étaient étroitement axés sur la corruption financière. Nous considérons qu'il faut faire plus.

Comme nous le disons depuis plus de 10 ans, il n'y aura pas de paix durable au Soudan tant que le principe de responsabilité pour tous les crimes commis contre le peuple soudanais n'aura pas été véritablement appliqué. À ce jour, personne n'a eu à répondre de la mort de près de 300 000 personnes au Darfour, de la violence sexuelle endémique ou du pillage et de l'incendie des habitations. Les principaux responsables des crimes commis dans le cadre des conflits au Darfour et dans les Deux Zones doivent rendre des comptes. Nous avons reçu les informations selon lesquelles Ali Kushayb est en détention. Il doit répondre des exactions qui lui sont reprochées. Le peuple du Darfour, les victimes, les survivants et leurs familles méritent que justice leur soit rendue.

Nous devons également veiller à ce que l'avenir du pays ne soit pas pris en otage par ceux qui s'opposent aux efforts déployés par le Soudan pour faire face à son passé douloureux. Nous avons appris avec une profonde préoccupation la tentative d'assassinat contre le Premier Ministre Hamdok. De telles tentatives sapent les efforts acharnés menés par le peuple soudanais pour se libérer.

Les États-Unis ont toujours été, et resteront, un fervent partisan d'une application véritable du principe de responsabilité, ainsi que de l'accès des victimes d'atrocités à la justice par le biais des mécanismes compétents. Les auteurs d'atrocités doivent être traduits en justice, mais nous devons également veiller à utiliser les outils adaptés à chaque situation.

Je réitère notre objection de longue date et de principe à toute affirmation de la compétence de la Cour pénale internationale (CPI) à l'égard de ressortissants d'États qui ne sont pas parties au Statut de Rome sans renvoi du Conseil de sécurité ni le consentement de ces États. Nos préoccupations concernant la CPI et la situation en Afghanistan sont bien connues.

Notre position à l'égard de la CPI ne diminue en rien la volonté des États-Unis d'amener les responsables d'atrocités, de violations du droit international humanitaire et de violations flagrantes des droits de l'homme à rendre des comptes.

Annexe XIII**Déclaration de M. Pham Hai Anh, Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à saluer la présence de l'Ambassadeur Omer Mohamed Ahmed Siddig, Représentant permanent de la République du Soudan, à la présente réunion.

Nous prenons note du travail mené par M^{me} Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), tel qu'il ressort de son rapport et de son exposé.

La position du Viet Nam concernant le Soudan n'a pas changé. De surcroît, nous nous félicitons des récentes évolutions positives intervenues dans le pays. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement de transition pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement au Soudan en général et au Darfour en particulier, ainsi que pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus. Nous nous félicitons de la création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), qui permettra de mieux soutenir le Soudan compte tenu des nouvelles réalités. Nous soulignons une fois de plus qu'il importe que la MINUATS s'acquitte de son mandat dans le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Soudan, et en consultation et en coopération étroites avec le Gouvernement hôte.

Nous continuons de considérer que l'État est responsable au premier chef du respect du droit international humanitaire et de la prévention et de la répression des actes criminels graves, en particulier le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Nous espérons que le Gouvernement soudanais prendra les mesures appropriées pour résoudre les problèmes liés aux violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La prévention et la répression des actes criminels graves doivent être menées conformément aux principes cardinaux du droit international, y compris ceux relatifs à l'indépendance et à la souveraineté d'un État.

Annexe XIV

Déclaration de M. Omer Mohamed Ahmed Siddig, Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous assure de notre entière coopération.

Depuis décembre 2018, le Soudan connaît une évolution positive qui a donné naissance à une nouvelle réalité politique dont il ne fait aucun doute qu'elle conduira à l'établissement d'un système dans lequel les valeurs de liberté, de justice et d'état de droit prévaudront.

Près de 14 mois se sont écoulés depuis que les Soudanais se sont révoltés contre l'injustice, la répression et la dictature, aspirant à la liberté, à la dignité et à une vie décente. Le slogan de cette révolution est « paix, liberté et justice ». La justice était et est toujours un des principaux objectifs de notre révolution populaire soudanaise. Les principes de la justice consistent à lutter contre l'impunité et à la prévenir, à faire en sorte que les auteurs de crimes répondent de leurs actes et à garantir aux victimes réparations et indemnités.

Dans ce contexte, il y a lieu de souligner le professionnalisme, l'indépendance et la compétence de l'appareil judiciaire soudanais et sa capacité de rendre justice conformément au droit national, au droit pénal international et au droit international humanitaire. Le 8 avril, la Haute Cour d'appel a confirmé les décisions de la Cour inférieure spéciale contre l'ancien Président déchu, Omer Al-Bashir, le condamnant à deux ans de prison pour corruption.

Le Ministère public soudanais a transféré à un autre tribunal les dossiers de M. Al-Bashir et d'autres personnes qui doivent répondre du chef d'accusation d'atteinte au régime démocratique en 1989. Al-Bashir et les personnes impliquées dans les crimes commis au Darfour auront à répondre de leurs actes devant la justice et seront jugés en conséquence.

Étant donné que l'instauration d'une paix globale dans le pays est une des priorités absolues du Gouvernement de transition, les pourparlers de paix se sont poursuivis avec les factions de la lutte armée à Djouba, la capitale de la République du Soudan du Sud. Un accord sur la majorité des dispositions politiques et des arrangements en matière de sécurité a déjà été obtenu. Nous nourrissons l'espoir qu'un accord de paix durable sera signé le 20 juin.

Le 10 mars, un accord a été signé entre le Gouvernement soudanais et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten, en tant que cadre de coopération pour lutter contre les violences sexuelles. Depuis lors, le nombre de cas et de victimes a fortement diminué, ce qui a été largement salué. Nous sommes déterminés à mener à bien ce dossier que nous espérons clore dans un avenir très proche, notamment en vue de la mise en œuvre du plan national du Soudan visant à assurer la protection des civils, qui vient d'être publié comme document du Conseil de sécurité (S/2020/429).

En confirmation de la ferme volonté du Gouvernement de transition de mettre en œuvre ses obligations après le retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la création de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), un plan national solide pour la protection des civils a été déposé auprès du Conseil de sécurité. Ce plan a été conçu de manière à ce que sa mise en œuvre satisfasse à toutes les normes

internationales en matière de protection des civils. Il vise à s'attaquer aux racines des conflits intercommunautaires, à renforcer l'état de droit et les droits de l'homme, à mettre l'accent sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, à garantir l'accès à la justice et à bâtir une paix durable en partant du principe que ces priorités relèvent de la responsabilité du Gouvernement soudanais.

Le Soudan salue à nouveau la création la MINUATS, un mécanisme de suivi demandé volontairement par son gouvernement pour succéder à la MINUAD afin d'aider le pays à atteindre les objectifs fixés pour la période de transition et de concrétiser les aspirations du peuple soudanais.

Pour terminer, je réaffirme que mon gouvernement est en train d'ouvrir un nouveau chapitre basé sur une coopération et une collaboration étroites avec la communauté internationale. Nous affirmons que la lutte contre l'impunité constitue le noble objectif de la réalisation de la justice et nul ne peut contester que cette responsabilité relève principalement des organes judiciaires nationaux compétents. Dans ce contexte, nous réaffirmons que le Gouvernement de transition soudanais est animé d'une forte conviction et d'une ferme volonté de lutter contre l'impunité et qu'il s'est déjà sérieusement attelé à la tâche de faire face aux atrocités et aux crimes commis au Darfour, d'une manière qui satisfasse la conscience de la nation et du peuple soudanais. La promesse de la révolution de décembre, qui a été codifiée dans la Déclaration constitutionnelle en vigueur, est que nul ne peut se soustraire à la justice ou au principe de responsabilité.
